



oedc

Observatoire estrien du développement
des communautés

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

LES OBJECTIFS

Le développement des communautés est une approche qui vise la prise en charge du développement par les citoyen(ne)s et les acteurs d'un territoire, afin que celui-ci réponde à leurs besoins et leurs aspirations.

Il se base sur la concertation des acteurs (communautaires, sociaux, publics, municipaux et économiques) et la participation des citoyen(ne)s, afin de développer et de mettre en œuvre des actions collectives permettant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population, le développement de la capacité d'agir des individus et des communautés et, ultimement, une transformation sociale par une réduction des inégalités et une démocratisation du développement.

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE LA QUALITÉ DE VIE

Le développement des communautés permet de répondre à des besoins, des problématiques ou des aspirations individuelles et collectives. Il intervient sur l'amélioration des conditions de vie, notamment des groupes en situation de vulnérabilité, dont le logement, le transport, l'éducation, la sécurité alimentaire. Il agit aussi sur des éléments plus intangibles, comme le lien social, le tissu social ou le sentiment d'appartenance, qui interviennent eux aussi dans l'amélioration de la qualité de vie.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ D'AGIR DES INDIVIDUS ET DES COMMUNAUTÉS

Le processus du développement des communautés, par la participation des individus, des organisations et des communautés, permet de développer une capacité d'agir collective.

Au niveau des individus, il favorise le renforcement de la capacité d'agir des individus (prise de pouvoir sur sa vie et sur son milieu).

Au niveau de la communauté, ce pouvoir d'agir passe par le développement de la capacité d'agir des organisations, des citoyen(ne)s et de la capacité de collaborer entre eux.

LA TRANSFORMATION SOCIALE

L'action collective déployée dans une approche de développement des communautés vise en particulier la prévention et l'action sur les causes des inégalités sociales. Elle s'inscrit dans une approche de lutte à la pauvreté et de réduction des inégalités. Elle contribue aussi à des enjeux sociétaux comme l'inclusion et la diversité ou la transition écologique.

Le processus du développement des communautés est important aussi en lui-même, car il permet une démocratisation du développement.

LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

COMMENT LE METTRE EN OEUVRE?

LA PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DU DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE

Cette prise en charge se base sur la **participation de la diversité des citoyen(ne)s et des acteurs** du milieu aux décisions et aux actions de développement d'un territoire d'appartenance. Le développement s'ancre ainsi dans les besoins, les réalités et les aspirations du milieu.

Elle prend la forme de **démarches collectives**, ayant une **gouvernance partagée** entre différents acteurs, qui s'inscrivent dans le **long terme** et mobilisent des ressources internes et externes pour générer des **changements significatifs** dans les territoires.

Cette prise en charge existe aux niveaux **local, supralocal (MRC) ou régional**. C'est le **sentiment d'appartenance** au territoire qui rassemble les citoyen(ne)s et les acteurs pour agir ensemble pour l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des communautés.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation des citoyen(ne)s est au cœur du développement des communautés. Les citoyen(ne)s sont **mobilisé(e)s et impliqué(e)s dans les décisions et les actions** qui les concernent. Cela demande un soutien à la participation et une adaptation pour respecter le rythme et les besoins des citoyen(ne)s et en particulier des groupes en situation de vulnérabilité.

L'INTERVENTION INTERSECTORIELLE, GLOBALE ET INTÉGRÉE

L'intervention en développement des communautés est intersectorielle, car elle **rassemble les acteurs de tous les secteurs** (organisationnels) du territoire : communautaire, institutionnel, municipal, philanthropique, privé et les citoyen(ne)s.

Elle est globale et intégrée, car elle **part des besoins individuels et collectifs** quels qu'ils soient et **coordonne l'action des acteurs thématiques** (ex. logement, réussite éducative, jeunes, aînés, sécurité alimentaire, transport) et des **différentes sphères du développement** (économique, sociale, environnementale, culturelle) pour y répondre de façon durable.

LA CONCERTATION, LE PARTENARIAT ET L'ACTION COLLECTIVE

Le regroupement des acteurs dans des instances de concertation permet de **se connaître, de se comprendre, de développer une vision commune et d'identifier des orientations et des actions prioritaires**.

Le partenariat implique **l'adhésion et l'engagement des acteurs** à une démarche concertée sur le long terme. On parle aussi de partenariats pour référer à des collaborations intersectorielles concrètes entre plusieurs partenaires.

La concertation et le partenariat aboutissent à **des actions collectives** visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie.